
Métallurgie (industries)
Maine-et-Loire
IDCC 1902

Convention collective du 21 décembre 1995

[Étendue par arrêté du 2 juillet 1996, JO 30 juillet 1996]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

